LES RAPPORTS BUREAU VERITAS EXPLOITATION



Rapport acoustique Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Rapport 0797686 10813553-1-1 Metz, le Le 26 août 2021

Réf : RAP-AV-ICPE (V01-2019) RPC EMBALLAGES MONTPONT

LES TOUPPES

850 ROUTE DE SAINTE CROIX

71470 MONTPONT EN BRESSE

A l'attention de Mme FONTAINE Manon

BUREAU VERITAS EXPLOITATION Agence d'Ennery 5, rue Pablo Picasso

57365 Ennery Perf - HSE

Etablissement contrôlé : RPC EMBALLAGES MONTPONT

LES TOUPPES 850 ROUTE DE SAINTE CROIX

71470 MONTPONT EN BRESSE

Date(s) d'intervention : le 17 août 2021

Personnes présentes : FONTAINE Manon (RPC EMBALLAGES MONPONT)

Opérateur : Gregory Haenlin ☎: 07.87.18.21.66

Rédigé par : Charles Séverin **≅** : 06.30.52.51.18

Vérifié_par : Gregory Haenlin

Ce rapport contient 24 pages







Rapport Technique

Sommaire

1.	SYNTHESE DES RESULTATS	3
2.	OBJET DE L'INTERVENTION	4
3.	TEXTES DE REFERENCE	5
	3.1 Textes réglementaires et normatifs	5
	3.2 Rappels réglementaires	5
4.	PRESENTATION DU SITE	7
	4.1 Situation géographique	7
	4.2 Activité principale du site	7
	4.3 Jours et horaires d'exploitation	7
	4.4 Principales sources de bruit	7
5.	PROCEDURE DE MESURE	8
	5.1 Choix des points et intervalles d'observation et de mesurage	8
	5.2 Evénements particuliers	8
6.	PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	9
	6.1 Conditions météorologiques	9
	6.2 Valeur en limite de site	9
	6.3 Emergence sonore dans le voisinage	10
	6.4 Tonalité marquée	10
7.	CONCLUSION	11
Anne	exe 1 : Liste du matériel de mesure utilisé	12
Anne	exe 2 : Fiches de présentation des résultats	14
Anna	ava 2 . CLOSSAIDE	22



1. SYNTHESE DES RESULTATS



Point	Limite de propriété	Emergence	Tonalité marquée
LIM 1	Conforme	-	-
LIM 2	Conforme	-	-
LIM 3	Conforme	-	-
LIM 4	Conforme	-	-
ZER 1	-	Non conforme	Conforme
ZER 2	-	Conforme	Conforme



2. OBJET DE L'INTERVENTION

Des mesurages de bruit ont été réalisés en limite de propriété et dans le voisinage du site :

RPC EMBALLAGES MONTPONT LES TOUPPES 850 ROUTE DE SAINTE CROIX

71470 MONTPONT EN BRESSE

Le but de cette intervention a été de contrôler le respect des objectifs acoustiques définis dans le cadre des textes réglementaires.

Ce rapport présente les résultats de ces mesurages ainsi que leur interprétation par rapport aux textes mentionnés ci-après.



3. TEXTES DE REFERENCE

3.1 Textes réglementaires et normatifs

- Arrêté d'autorisation d'exploiter n° 07-0825 du 16 mars 2007
- ◆ Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement
- Norme NF S 31-010 de 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement et ses avenants

3.2 Rappels réglementaires

Indicateur général :

Il s'agit du L_{Aeq} . La durée d'intégration τ des $L_{Aeq,\tau}$ est généralement de 1 seconde.

Indicateur complémentaire :

Il s'agit de l'indice fractile L_{50} . Il est utilisé uniquement pour le calcul de l'émergence dans le cas où la différence L_{Aeq} - L_{50} est supérieure à 5 dB(A).

Le L_{50} représente le niveau acoustique qui est dépassé pendant 50 % de l'intervalle du temps considéré. Il est calculé sur au moins 400 $L_{Aeq,\tau}$.



Rappel de la réglementation (arrêté préfectoral n°07-0825 du 16 mars 2007)

◀ Emergence :

L'émergence (différence entre bruit résiduel et bruit ambiant, comportant le bruit de l'installation) autorisée par la réglementation dans les zones où cette émergence est réglementée est de :

Niveau de bruit ambiant existant dans les ZER, incluant le bruit de	Emergence admissible de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible de 22h à 7h, et dimanches et jours fériés
l'établissement	Calcul sur LAeq ou L50	Calcul sur LAeq ou L50
> 35 dB(A) et ≤ 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
> 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

◀ Valeurs maximales autorisées, en limite de propriété de l'installation :

Niveau de bruit ambiant en	Valeur admissible de 7h à 22h,	Valeur admissible de 22h à 7h,
limite de site ICPE, incluant	sauf dimanches et jours fériés	et dimanches et jours fériés
le bruit de l'établissement	Calcul sur LAeq	Calcul sur LAeq
Sauf si niveau initial > aux objectifs	60 dB(A)	56 dB(A)

◀ Tonalité marquée :

L'installation est à l'origine d'une tonalité marquée non réglementaire :

- si une bande de 1/3 d'octave émerge des bandes adjacentes tel que défini dans le tableau ci-après
- si le bruit à son origine apparaît plus de 30 % du temps de fonctionnement de l'installation

Fréquences centrales de 1/3 d'octave				
50 à 315 Hz	400 à 1250 Hz	1600 à 8000 Hz		
10 dB	5 dB			



4. PRESENTATION DU SITE

4.1 Situation géographique

Le site est situé à l'Est de la commune de Montpont-en-Bresse à proximité de quelques habitations et de champs d'agriculture.



4.2 Activité principale du site

Le site RPC Emballages Montpont effectue la fabrication d'emballages en plastique par extrusion ou par soufflage pour les professionnels. Elle fabrique également des bidons en plastique de 100 ml à 10 L en monocouche ou multicouche.

4.3 Jours et horaires d'exploitation

Les équipements du site sont en activité 24 h sur 24, et les équipes de travails tournent en 3-8.

4.4 Principales sources de bruit

Voir détails par points sur fiches en annexe.



5. PROCEDURE DE MESURE

La méthode de mesurage de type expertise, définie par l'arrêté du 23/01/97, a été retenue. Le matériel utilisé est précisé en annexe 1.

5.1 Choix des points et intervalles d'observation et de mesurage

6 points de mesure ont été retenus en limite de propriété et dans le voisinage du site. Ces points sont repérés sur le plan ci-après ainsi que sur les photographies en annexe.

Point	Description	Hauteur (m)	Intervalles d'observation et mesurage	Remarques
LIM 1	Au Sud-Ouest du site	1,5	20h55	Confondu avec le point ZER 1
LIM 2	Au Sud-Est du site	1,5	20h31	Confondu avec le point ZER 2
LIM 3	Au Nord-Est du site	1,5	20h01	-
LIM 4	Au Nord- Ouest du site	1,5	19h33	-
ZER 1	Confondu avec le point LIM 1	1,5	20h55	-
ZER 2	Confondu avec le point LIM 2	1,5	20h31	-

Position des points de mesure



5.2 Evénements particuliers

Les portes de l'atelier sont restées ouvertes pendant toute la durée de la campagne de mesure.



6. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

6.1 Conditions météorologiques

Celles-ci sont détaillées en annexe 2.

6.2 Valeur en limite de site

L'indice réglementaire retenu est le LAeq, sauf indication contraire. Les valeurs sont arrondies à 0,5 dB, conformément à la normalisation.

Point de mesure	Description	Période	Valeur relevée dB(A)	Valeur limite dB(A)	Avis
LIM 1 Au Sud-Ouest du s	A. Cud Ougat du aita	Diurne	54	60	Conforme
	Au Sua-Ouest du site	Nocturne	53	56	Conforme
LIMO	Au Sud-Est du site	Diurne	48	60	Conforme
LIM 2	Au Sud-Est du site	Nocturne	44,5	56	Conforme
LIMO	LIM 3 Au Nord-Est du site	Diurne	42	60	Conforme
LIIVI 3		Nocturne	44	56	Conforme
	Au Nord-Ouest du site	Diurne	41	60	Conforme
LIM 4	Au Nord-Ouest du site	Nocturne	39,5	56	Conforme

Les valeurs mesurées en limite de propriété du site ne dépassent pas les valeurs limites sur l'ensemble des points.



6.3 Emergence sonore dans le voisinage

Point de mesure	Zone à émergence réglementée	Période	Indicateur utilisé	Bruit ambiant dB(A)	Bruit résiduel dB(A)	Emergence calculée dB(A)	Emergence autorisée dB(A)	Avis
7ED 4	Confondu avec le	Diurne	LAeq	54	44	10	5	Non Conforme
ZER 1	point LIM 1	Nocturne	LAeq	53	43	10	3	Non Conforme
7ED 0	Confondu avec le	Diurne	LAeq	48	44	4	5	Conforme
ZER 2	point LIM 2	Nocturne	LAeq	44,5	43	1,5	4	Conforme

Les valeurs mesurées au point de mesure ZER 1 présentent une émergence en période diurne et nocturne, celui-ci est dû aux installations perçues dans l'enceinte de l'atelier de production portes ouvertes.

6.4 Tonalité marquée

Aucune tonalité marquée n'a été relevée, au sens de l'arrêté du 23 janvier 1997.



7. CONCLUSION

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée le 17 août 2021 en limite de propriété et dans le voisinage du site suivant :

RPC EMBALLAGES MONTPONT LES TOUPPES 850 ROUTE DE SAINTE CROIX

71470 MONTPONT EN BRESSE

Les résultats conduisent aux constats suivants :

	Commentaires
Niveaux en limite de site	Les résultats de mesurage en limite de site sont conformes vis-à-vis des exigences de l'arrêté
Conformes	n°07-0825.
Emergences dans le voisinage	Les résultats de mesurage des émergences ne sont pas conformes vis-à-vis des exigences de
Non conformes	l'arrêté n°07-0825.
Tonalités marquées	Les résultats de mesurage des tonalités marquées sont conformes aux exigences de
Conformes	l'arrêté préfectoral du 23 janvier 97.



			4
Annexe 1	Liste du matériel de mesu	ra II	THE C
Allicat I	 LISIE UU IIIAIEHEI UE IIIESU	I C U	141115-74



Matériel utilisé

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27/10/1989 (modifié le 30/05/08), nos sonomètres font l'objet de vérifications périodiques dans un laboratoire agréé.

Par ailleurs, des vérifications internes décrites dans la norme NF S 31-010 ou à défaut dans nos procédures qualités, sont effectuées régulièrement.

arrêté du 27/10/89 :
procédures internes :V. primitive
V. interneV. interneV. interneNF S 31-010 :V.I couranteV.I couranteV.I couranteV.I courante

0 6 mois 1 an 18 mois 2 ans

x = matériel utilisé

Matériel utilisé	Réglages utilisés	N° Identificati on B.V.	Désignation	Marque	Туре	N° de série	Classe	Prochaine vérification périodique					
		CB 686	Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	FUSION	11808							
x	LAeg 1s	D001SI	Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 22	1707045	1	vérification					
	LAEQ 15	D00131	Microphone	01dB-Metravib	40 CE	259593	1						
			Calibreur	01dB-Metravib	CAL31	84889							
			Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	FUSION	11311		avr-23					
X	LAeq 1s	872-645	Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 22	1507029	1						
	LACY 13		Microphone	01dB-Metravib	40 CE	217713	1						
					Calibreur	01dB-Metravib	CAL31	84889					
			Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	BLACK SOLO	65510							
Х	LAeg 1s	891-27	Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	16111	1	+ 22					
^	LACY 13		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	142641	1	sept-22					
								Calibreur	01dB-Metravib	CAL31	84889		
			Sonomètre intégrateur	01dB-Metravib	SOLO BLACK	65183							
Х	LAeg 1s	891-21	Préamplificateur	01dB-Metravib	PRE 21S	15674	1	août-22					
^	LAEQ 13		Microphone	01dB-Metravib	MCE 212	110105	1	aout-22					
			Calibreur	01dB-Metravib	CAL31	88227							



Annexe 2:	Fiches of	de préser	itation o	des résu	Itats
-----------	-----------	-----------	-----------	----------	-------



Estimation de l'influence des conditions météo

Lorsque la distance source/récepteur est supérieure à 40 m, les conditions de vent et température doivent être indiquées comme suit.

Les caractéristiques "U" pour le vent et "T" pour la température peuvent être estimées selon le codage ci-après :

Conditions thermiques:

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
		Sol sec Sol humide Sol sec Sol humide	Faible ou moyen	T1
	Fort		Fort	T2
Jour			Faible ou moyen ou fort	T2
Jour		Sol sec	Faible ou moyen ou fort	T2
	Moyen à faible	Sol humide	Faible ou moyen	T2
			Fort	Т3
Période de lever ou de coucher du soleil				Т3
	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
Nuit	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
	Olei degage		Faible	T5

Conditions aérodynamiques :

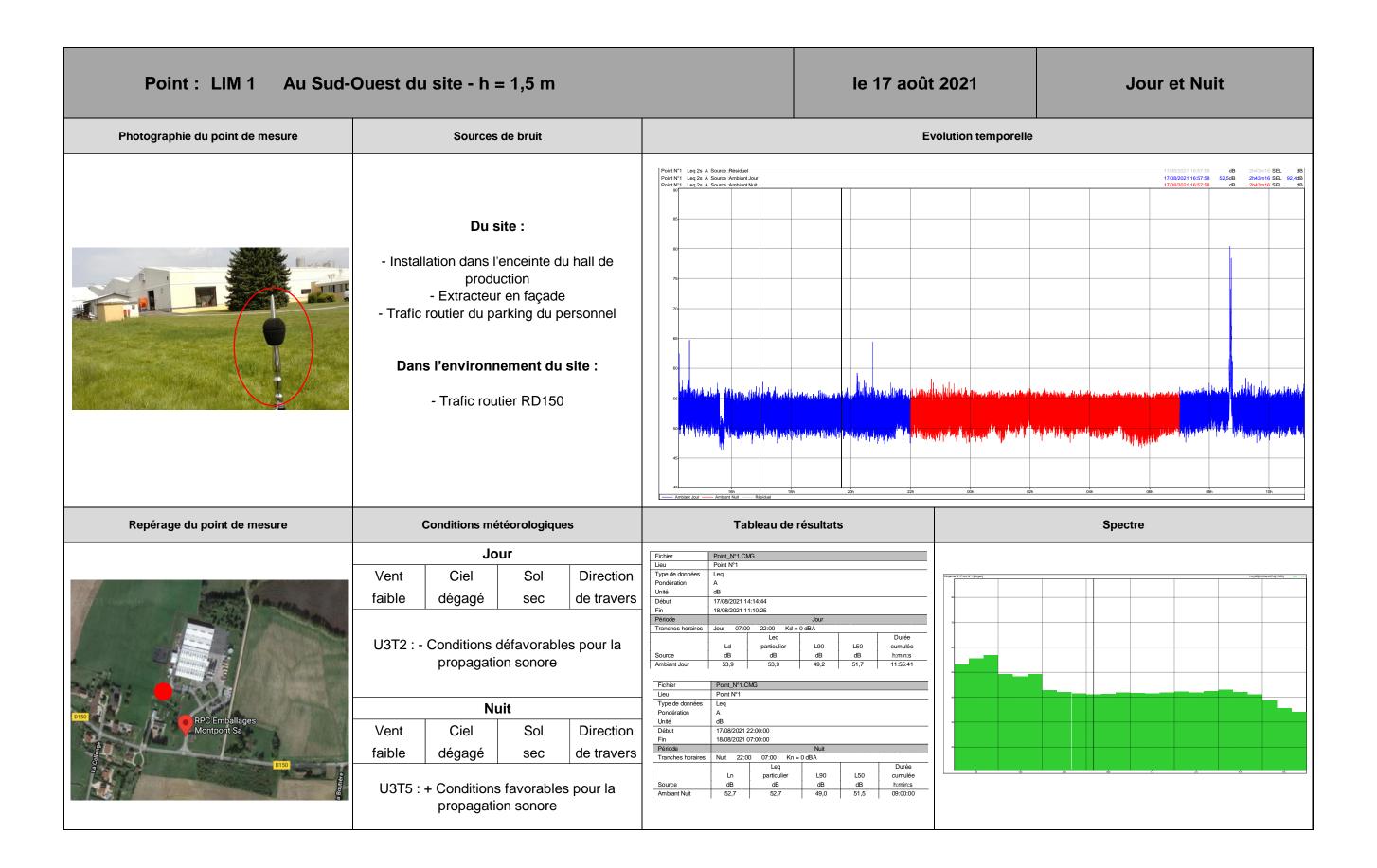
	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
Vent fort >3m/s	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen 1m/s <v<3m s<="" th=""><th>U2</th><th>U2</th><th>U3</th><th>U4</th><th>U4</th></v<3m>	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible <1m/s	U3	U3	U3	U3	U3

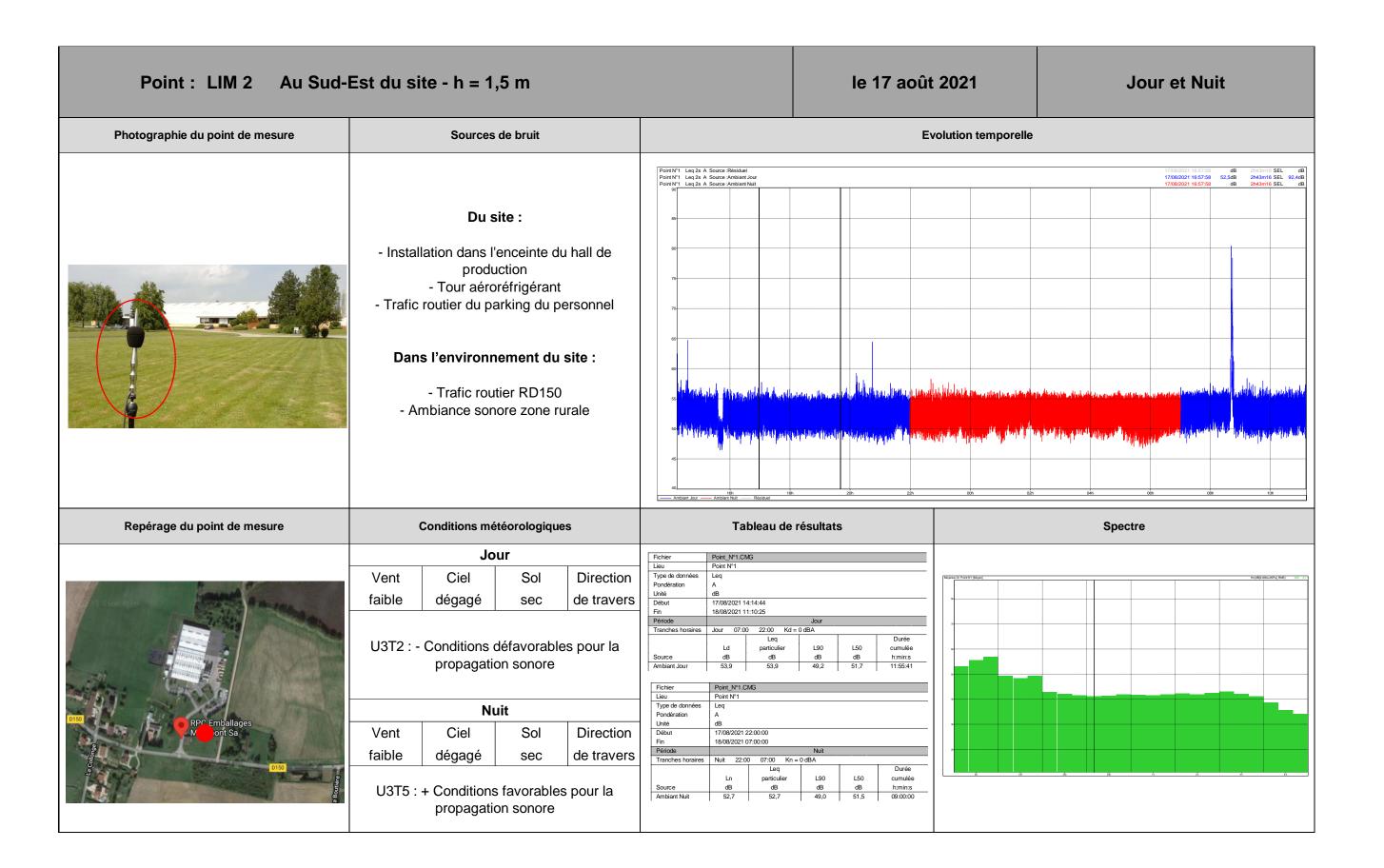


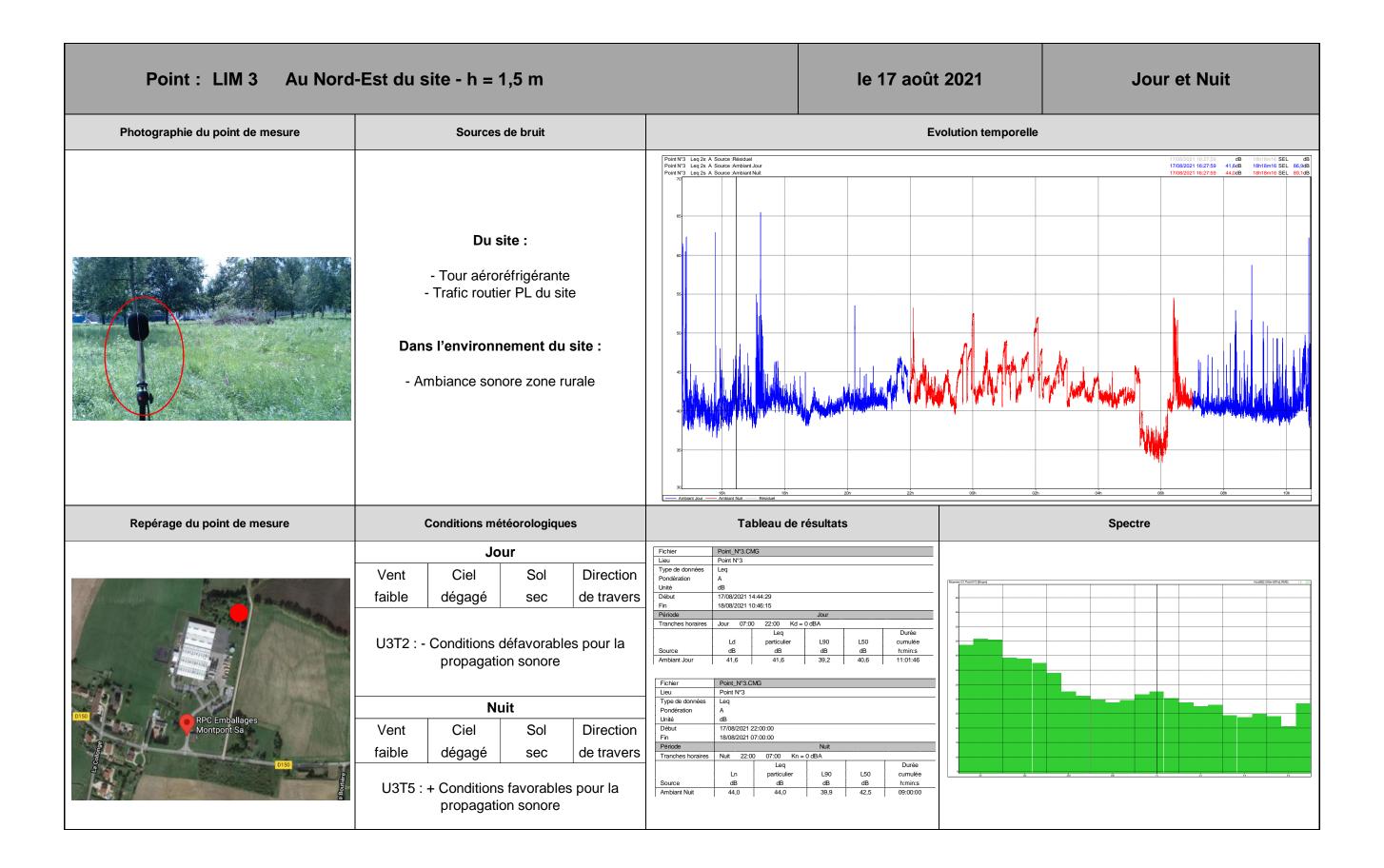
L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-dessous :

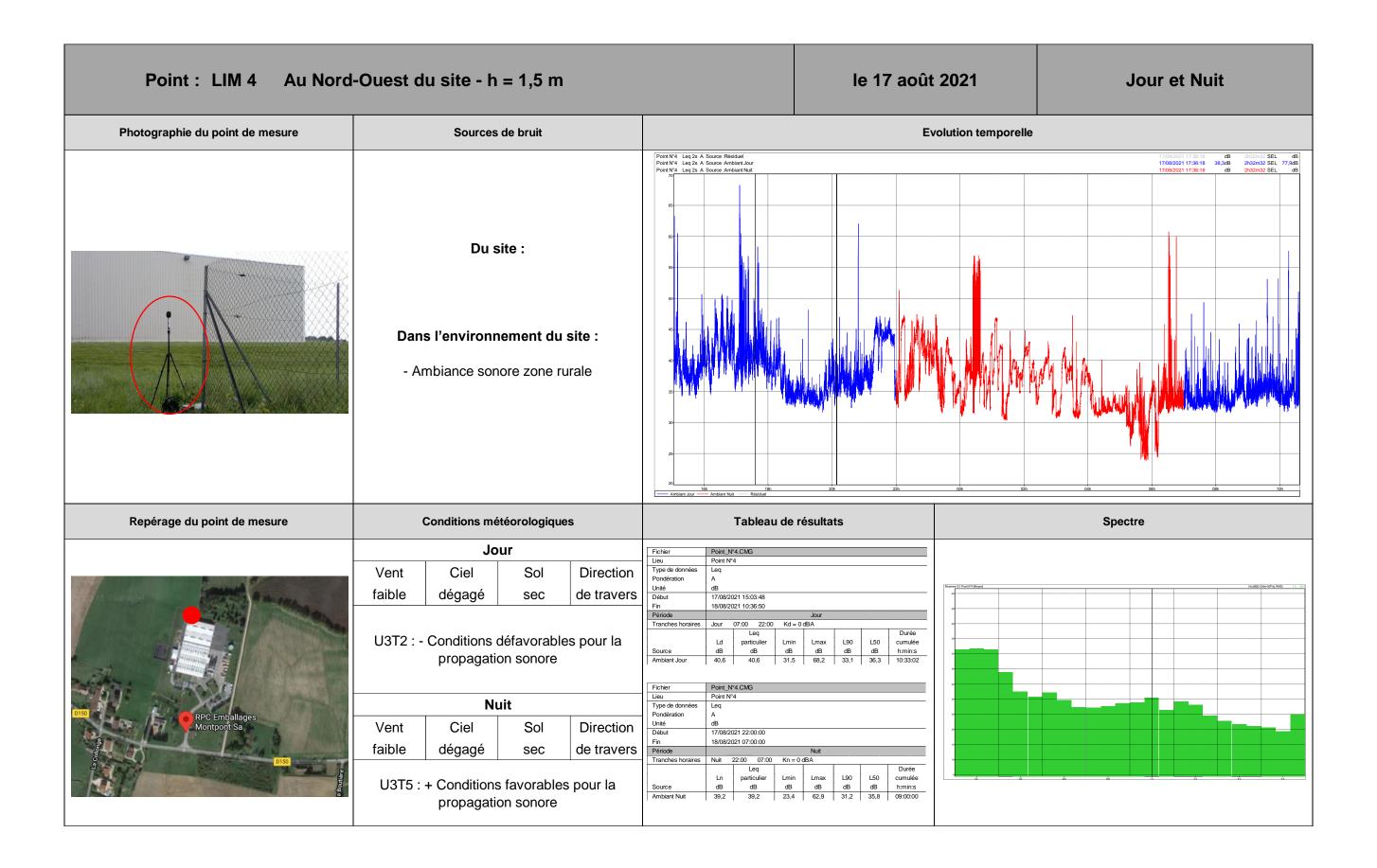
	U1	U2	U3	U4	U5
T1			-	-	
T2		-	-	Z	+
Т3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	+	++
T 5		+	+	+ +	

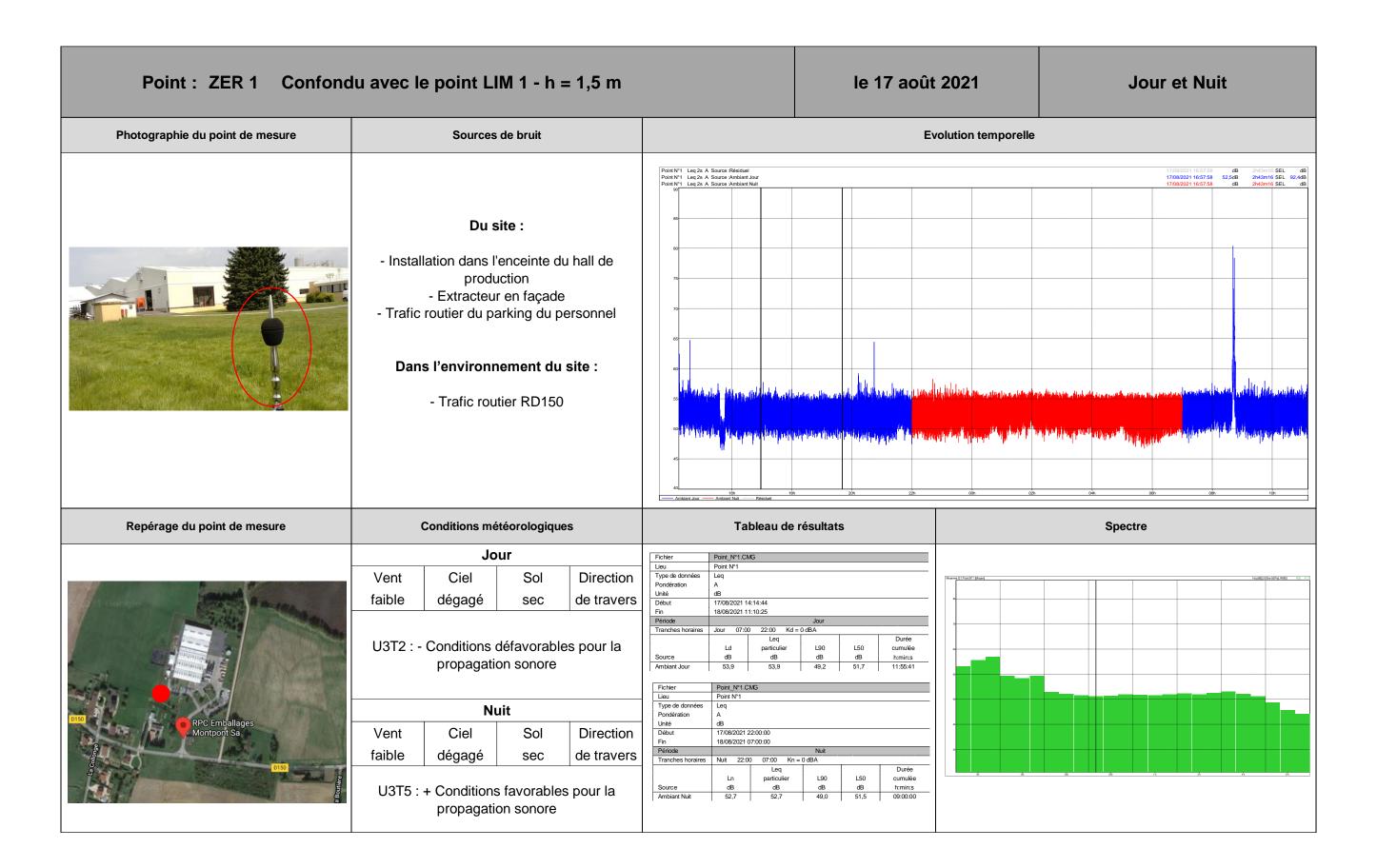
- -- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- **Z** Conditions homogènes pour la propagation sonore
- + Conditions favorables pour la propagation sonore
- + + Conditions favorables pour la propagation sonore

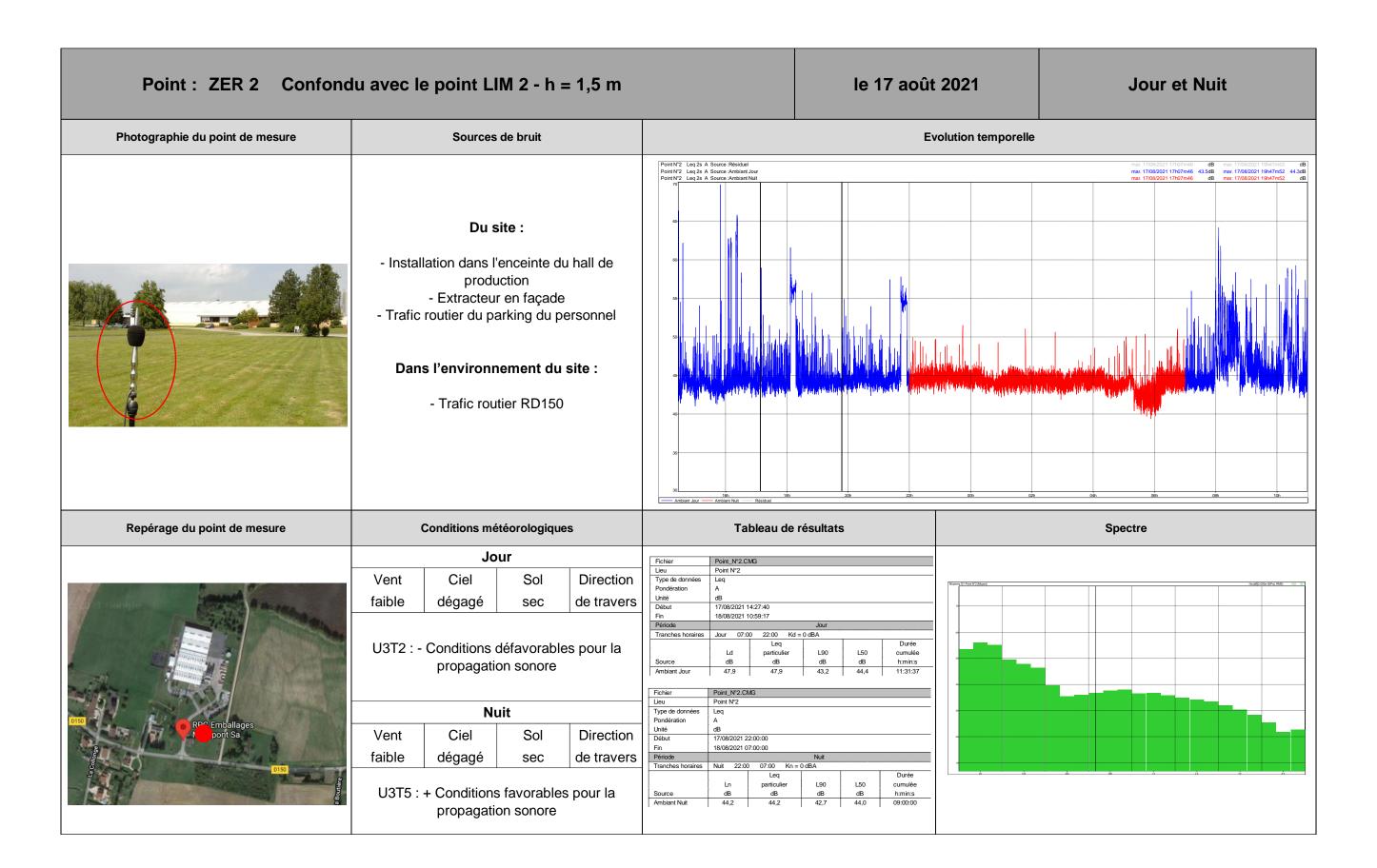














Annexe 3: GLOSSAIRE



Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, LAeq,T

Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique quadratique moyenne qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps.

Niveau acoustique fractile, LAN, T

Par analyse statistique de LAeq courts, on peut déterminer le niveau de pression acoustique pondéré A qui est dépassé pendant N % de l'intervalle de temps considéré, dénommé «Niveau acoustique fractile». Son symbole est LAN, T par exemple LA90,1s est le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A dépassé pendant 90 % de l'intervalle de mesurage, avec une durée d'intégration égale à 1 s.

Bruit ambiant

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

Bruit particulier

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Bruit résiduel

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Emergence

Modification temporelle du niveau du bruit ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. Cette modification porte sur le niveau global ou sur le niveau mesuré dans une bande quelconque de fréquence.

Tonalité marquée

La tonalité marquée est détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave quand la différence de niveaux entre la bande de 1/3 d'octave et les quatre bandes de 1/3 d'octave les plus proches (les deux bandes immédiatement inférieures et les deux bandes immédiatement supérieures) atteint ou dépasse les niveaux indiqués dans le tableau ci-après pour la bande considérée.

Cette analyse se fera à partir d'une acquisition minimale de 10 s.

Cette analyse se fera à partir d'une acquisition minimale de 10 s				
50 Hz à 315 Hz	400 Hz à 1250 Hz	1600 Hz à 8000 Hz		
10 dB	5 dB	5 dB		

L'émergence n'est pas calculée lorsqu'on ne dispose pas d'au moins deux bandes adjacentes.